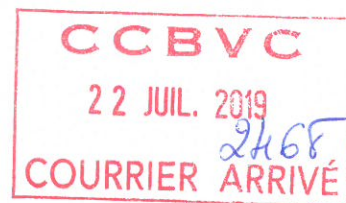


Bléré, le 18 juillet 2019



Communauté de Communes Bléré Val de Cher
Madame la Présidente, Jocelyne COCHIN
39 rue Gambetta
37 150 BLERE

N/Réf : VS/19/018

Affaire suivie par : Virginie SAUTER.

Objet : Dossier PLU Saint Martin Le Beau

Madame la Présidente,

Conformément aux dispositions des articles L.132-7 et L. 132-12 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis, pour avis, le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint Martin Le Beau, arrêté par délibération du conseil communautaire le 28 mars 2019, et reçu au Syndicat Nouvel Espace du Cher le 15 avril dernier.

Après analyse du dossier, j'émet un **avis favorable** au projet de PLU de la commune de Saint Martin Le Beau.

En complément, je souhaite attirer votre attention sur les éléments suivants :

- **L'évaluation environnementale** dans le rapport de présentation mentionne uniquement la masse d'eau du Cher (p.205) dans la partie liée aux ressources en eau. Or la commune de Saint Martin Le Beau est couverte à près de 80 % par la masse d'eau du Filet (FRGR2201), qui a un objectif d'atteinte du bon état écologique pour 2027. Par ailleurs, le Filet, et ses affluents, sont classés également au titre de l'article L.214-17 en tant que réservoir biologique (RESBIO 738) ;
- **L'étang du Battereau et le risque d'inondation associé** est un dossier que nous suivons avec attention. Je souhaite que le Syndicat continue à être associé aux échanges qui ont lieu avec la commune et les propriétaires privés de ce site afin qu'une solution convenable à l'ensemble des parties soit trouvée. Ce dossier fait en parallèle l'objet d'une réflexion au sein du Syndicat concernant son intégration au programme d'actions du Contrat Territorial, en cours d'élaboration, sur lequel la communauté de communes en tant que membre du Syndicat sera amenée à s'exprimer ;
- Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** fait mention de création de cheminement piéton et cycle le long du Filet avec des aménagements légers. Mes services se tiennent à votre disposition et celle de la commune en cas de besoin pour tout échange technique ayant trait au cours d'eau sur ce projet.

Je vous prie d'accepter, Madame la Présidente, mes sincères salutations.

Le Président,
Vincent LOUAULT



SYNDICAT MIXTE NOUVEL ESPACE DU CHER

39 rue Gambetta 37 150 Bléré | Tél. 02 47 30 81 08 | contact@le-nec.fr